

CALENDRIER PREVISIONNEL DES OPERATIONS DE MUTATION INTER 2024

<p>Du 8 novembre 2023 (12h00) au 29 novembre 2023 (12h00)</p>	<p>La saisie des vœux Saisie des vœux sur SIAM via I-Prof</p> <p><i>Les candidats seront invités à saisir leur adresse mail et leur numéro de téléphone portable afin d'être joints rapidement à chaque étape des opérations du mouvement.</i></p> <p>Les dispositifs d'accueil et d'aide Dispositif académique : Tél : 03.22.82.37.30. Mél : mvt2024@ac-amiens.fr Dispositif ministériel : Tél : 01.55.55.44.45.</p>	<p>Les personnels devront saisir, exclusivement, leur demande de mutation par l'outil de gestion internet dénommé "I-Prof", rubrique "Les services/système d'information et d'aide pour les mutations (SIAM)".</p> <p>Afin de faciliter la démarche des agents dans le processus de mobilité, un service d'aide et de conseil personnalisé sera mis à leur disposition, pour les informer et les conseiller à toutes les étapes du suivi de leur demande.</p>
<p>A/c du 30 novembre 2023</p>	<p>La mise à disposition des confirmations de demande de mutation Les formulaires de confirmation de participation au mouvement interacadémique sont mis à la disposition via le portail internet I-Prof - SIAM</p>	<p>Le barème apparaissant lors de la saisie des vœux et sur la confirmation de demande de mutation correspond aux informations déclarées par le candidat et ne constitue donc pas le barème définitif.</p>
<p>Le 7 décembre 2023 au plus tard</p>	<p>Le retour des confirmations de demande de mutation Dépôt de la confirmation de demande de mutation, accompagnée des pièces justificatives après émargement du chef d'établissement ou de service via l'application Colibris</p>	<p>- application Colibris https://portail-amiens.colibris.education.gouv.fr/</p>
<p>Du 7 décembre 2023 au 15 janvier 2024</p>	<p>Le contrôle des barèmes Calcul et vérification de l'ensemble des vœux et barèmes et traitement des demandes par les gestionnaires académiques</p>	<p>Après vérification, l'ensemble des barèmes calculés par l'administration fait l'objet d'un affichage sur I-Prof/SIAM</p>
<p>Du 17 janvier 2024 (18h00) au 31 janvier 2024 (18h00) L'affichage des barèmes Du 17 janvier 2024 (18h00) au 30 janvier 2024 (18h00) Les demandes de rectification</p>	<p>L'affichage des barèmes et demande de rectification Possibilité offerte aux candidats de prendre connaissance de leur barème sur I-Prof/SIAM, calculé selon les pièces justificatives jointes au dossier et, le cas échéant, d'en demander par écrit la rectification</p>	<p>Les demandes de rectification doivent être transmises pour le 30 janvier 2024 à 18h00 au plus tard :</p> <p>- via l'application Colibris https://portail-amiens.colibris.education.gouv.fr/</p>
<p>Le 31 janvier 2024 après 18h00</p>	<p>La transmission des barèmes définitifs Transmission des barèmes définitifs le 31 janvier 2024 à l'administration centrale.</p>	<p>Aucun barème n'est susceptible d'appel auprès de l'administration centrale au-delà du 31 janvier 2024.</p>
<p>Le 9 février 2024 au plus tard</p>	<p>Les demandes tardives et de modifications Dépôt des demandes tardives et de modifications, dans les cas de force majeure définis par l'article 3 de l'arrêté ministériel du 12 octobre 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décès du conjoint ou d'un enfant ; - cas médical aggravé d'un des enfants ; - mutation imprévisible du conjoint 	<p>Seules seront examinées les demandes tardives, les modifications de demande et les demandes d'annulation répondant à la double condition suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - être dûment justifiées - avoir été adressées au plus tard le 9 février 2024. <p>Aucune demande tardive ne pourra être prise en compte si elle est formulée après cette date, le cachet de la poste faisant foi.</p>
<p>Le 6 mars 2024</p>	<p>Les résultats définitifs Communication des résultats définitifs de la phase interacadémique du mouvement national à gestion déconcentrée du 2nd degré par SMS, sur I-Prof /SIAM et par messagerie dans la boîte I-Prof des candidats.</p>	<p>Les candidats recevront des informations à toutes les étapes importantes du calendrier par messagerie dans leur boîte I-Prof et par SMS.</p>